

## Confondu par son ADN après avoir incendié des radars

Fiche pratique publié le 24/05/2018, vu 1062 fois, Auteur : RAULINE Sven

En janvier dernier, plusieurs radars sont incendiés dans l'Isère, la Drôme et l'Ardèche, de manière volontaire, pour répondre à la décision de l'état d'abaisser la vitesse à 80 km/h.

En janvier dernier, plusieurs radars sont incendiés dans l'Isère, la Drôme et l'Ardèche, de manière volontaire, pour répondre à la décision de l'état d'abaisser la vitesse à 80 km/h.

Intervenues sur un premier incendie, les forces de l'ordre ont interpellé, le 21 janvier, un individu circulant avec une fausse plaque d'immatriculation. Relâché pour faute de preuves.

Suite à de nombreuses investigations, des empreintes ont été, par la suite, relevées sur une bouteille trouvée à proximité d'un radar incendié. Les empreintes confirmant l'identité de l'individu arrêté au volant de son véhicule.

Placé en garde à vue en ce début de semaine, l'homme de 27 ans a accepté de reconnaitre les faits. Il sera jugé par le Tribunal Correctionnel de Vienne le 4 octobre prochain.

AVOCAT SVEN RAULINE